

Fait à Washington ce..... jour de..... mil neuf cent quarante....., en langue anglaise, en un seul exemplaire qui sera déposé aux archives de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture des Nations Unies et dont le Directeur Général transmettra des expéditions certifiées conformes aux gouvernements des nations énumérées à l'annexe I de la présente Constitution ainsi qu'aux membres admis dans l'Organisation par la Conférence en conformité des dispositions de l'article II.